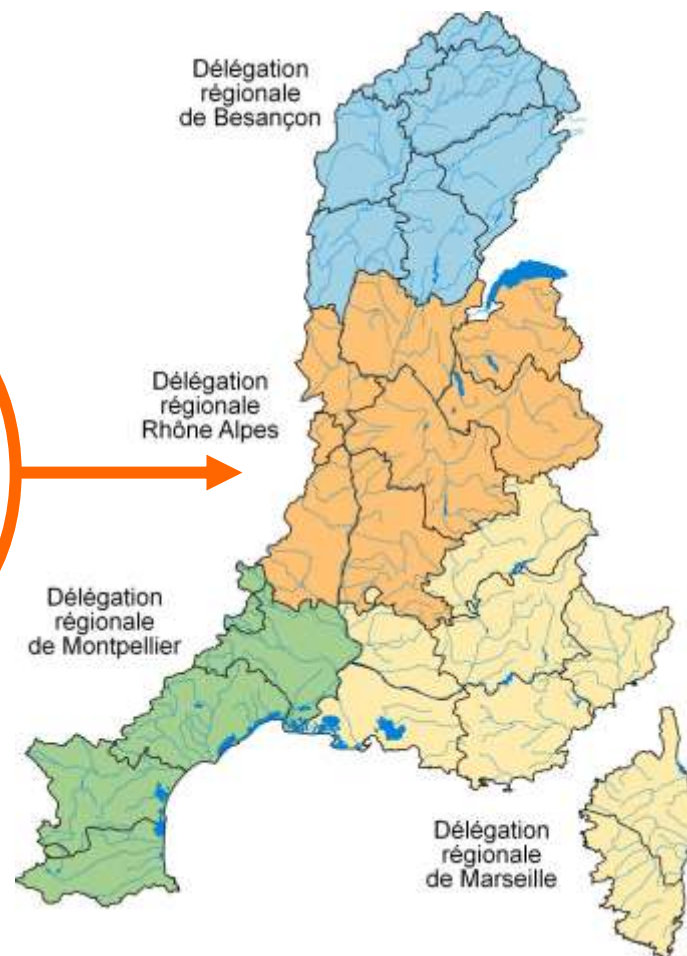
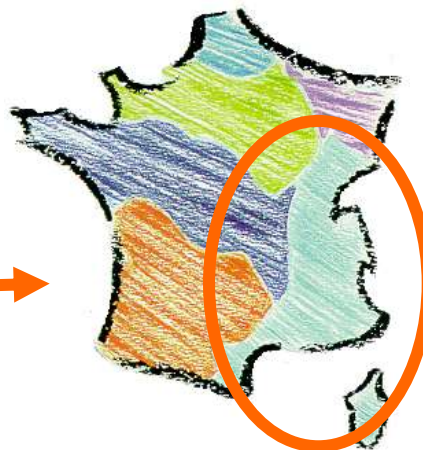




 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**SAUVONS
L'EAU!**

PROGRAMME D'ACTION 2013 - 2018



SAUVONS L'EAU !

Coopération Internationale

L'eau au cœur des préoccupations mondiales

- **1,8** milliard de personnes dans le monde utilisent un point d'eau contaminé par des pathogènes fécaux.
- **2,4** milliards de personnes, soit le tiers de la population mondiale, **n'a pas accès à un assainissement de base**. Chaque jour 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement d'hygiène.
- **La pénurie d'eau affecte plus de 40 % de la population mondiale et devrait augmenter**. Plus de 1,7 milliard de personnes vivent actuellement dans des bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible.
- Pourtant, **l'accès à l'eau et à l'assainissement sont reconnus comme des droits fondamentaux de l'humanité**.
- En 2015, 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par 193 Etats. Contrairement au programme d'actions précédent, l'accès à l'eau et à l'assainissement est aujourd'hui un objectif à part entière (chap. 6 des ODD).

L'action internationale de l'Agence

Un cadre juridique sécurisé

L'action internationale de l'Agence est fondée sur la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 et sur l'engagement pris au Forum Mondial de l'eau à Marseille (2012) par les Présidents des Comités de bassin des agences, à mobiliser l'intégralité du 1% de leurs ressources auquel la loi les autorise.

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini (fév. 2005), **les agences de l'eau peuvent, au même titre que les collectivités territoriales, consacrer jusqu'à 1 % de leurs recettes à des actions de solidarité internationale** dédiées à l'eau et à l'assainissement.

- ❖ **Les Agences de l'eau : 15 M€ en 2015**
- ❖ **Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 4 M€ en 2015**

L'action internationale de l'Agence

L'ambition de l'Agence :

- ❖ Contribuer à la mise en œuvre de l'Objectif n°6 des Objectifs de Développement Durable
- ❖ Garantir l'accès de tous à une eau potable et à un assainissement approprié
- ❖ Assurer une gestion durable des ressources en eau
- ❖ Promouvoir un système de gouvernance de l'eau : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence privilégie les actions de renforcement de la maîtrise d'ouvrage



L'action internationale de l'Agence

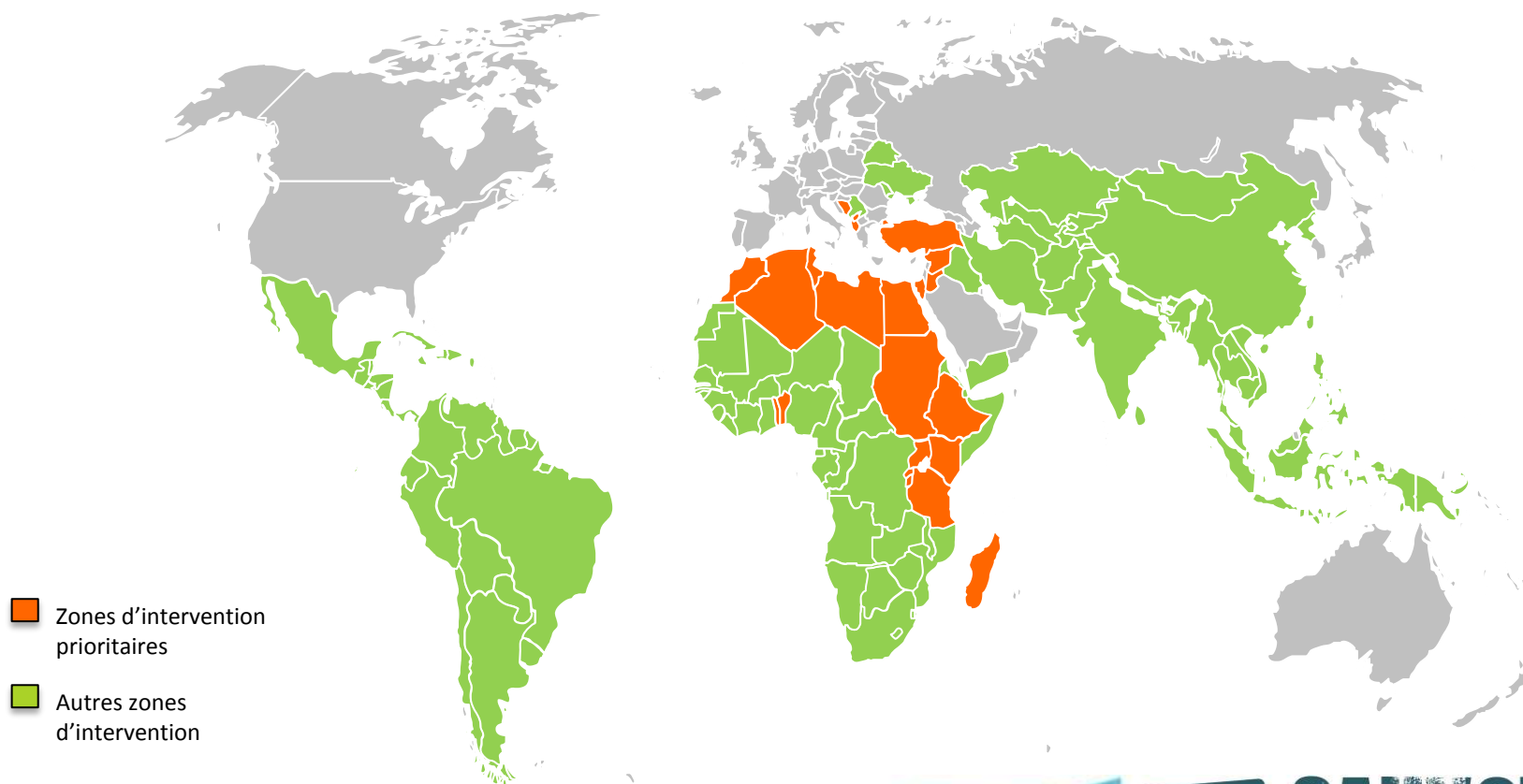
L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage depuis plus de 10 ans dans la coopération internationale. Elle structure son action autour de 3 axes :

- ❖ **La coopération institutionnelle**
- ❖ **Le soutien à la coopération et la solidarité internationale**
- ❖ **Le financement de dispositifs de secours**



Coopération institutionnelle et soutien à la coopération et la solidarité internationale

Les zones géographiques d'intervention



Soutien à la coopération et la solidarité internationale

L'Agence s'engage à partager son expertise technique et ses moyens financiers avec les multiples acteurs de coopération et de solidarité internationale des bassins RMC

Qui peut être aidé ?

- **L'Agence soutient en priorité les coopérations décentralisées** et invite toutes les collectivités territoriales et maîtres d'ouvrages des bassins RMC à se mobiliser.
- Les **associations de solidarité internationale et les ONG** peuvent également faire une demande de subvention auprès de l'Agence, **à condition qu'au moins un maître d'ouvrage du bassin RMC soit impliqué dans le projet** (contribution financière minimum de 5 %). Les conditions d'éligibilité (zones et domaines d'intervention) sont les mêmes mais les taux de subvention sont inférieurs.

Soutien à la coopération et la solidarité internationale

Les domaines d'intervention :

- L'alimentation durable en eau potable,
- L'assainissement,
- L'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau,
- Les actions d'aide d'urgence,
- Les actions de soutien au développement de la coopération décentralisée.

Critères d'instruction des dossiers :

- ✓ La pertinence du projet ;
- ✓ La capacité des acteurs à mettre en œuvre le projet ;
- ✓ La viabilité technique et financière du projet ;
- ✓ La cohérence avec l'organisation institutionnelle et la stratégie du pays et des autorités locales bénéficiaires ;
- ✓ L'efficacité (moyens mobilisés au regard des résultats attendus) ;
- ✓ La durabilité du service mis en place ;
- ✓ Les impacts attendus.

Quels financements peuvent être apportés ?

	Collectivités territoriales	Associations / ONG
Travaux et mesures d'accompagnement	jusqu'à 50 %	jusqu'à 40 %
Etudes	jusqu'à 80 %	jusqu'à 65 %

Le montant de l'opération doit être supérieur à 3 000 €. Les aides sont plafonnées à 400 000 € par projet.

Travaux d'amélioration d'accès à l'eau et à l'assainissement

> Construction d'un puits, mise en place d'un forage équipé d'une pompe à main, construction de latrines, actions d'aide d'urgence

Mesures d'accompagnement

> Formation, sensibilisation à l'hygiène, comités de gestion

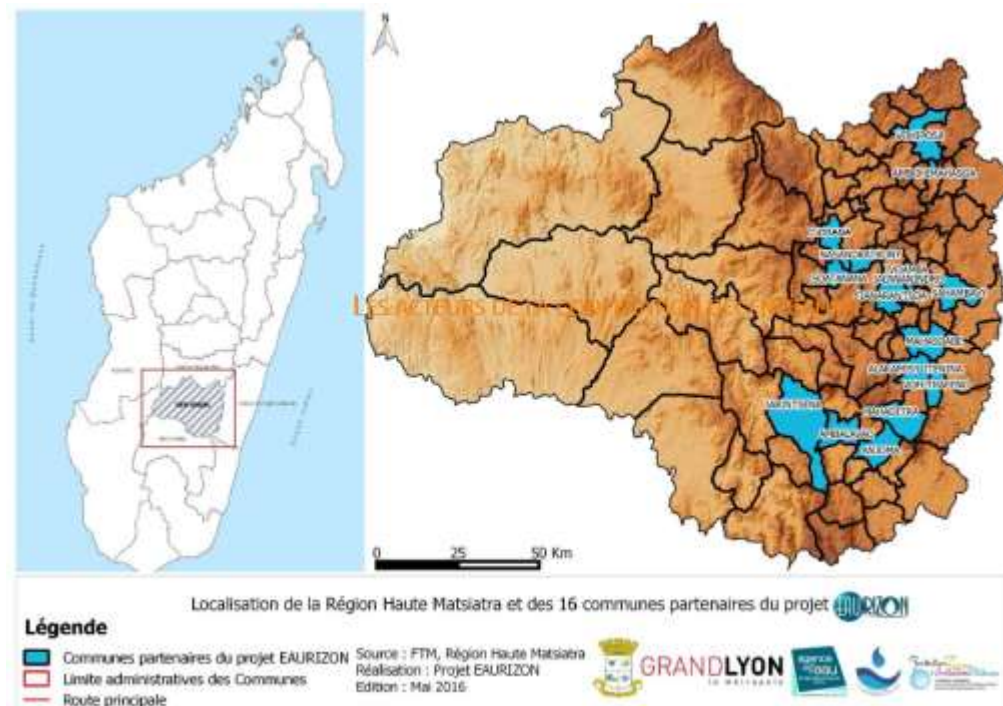
Études

> Études préalables aux travaux, projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau, opérations de soutien au développement de la coopération décentralisée

Exemple de projet : Coopération décentralisée entre la Région Haute-Matsiatra (Madagascar) et la Métropole de Lyon

Les origines de la coopération :

- Un accord de coopération décentralisée depuis janvier 2006, visant à développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région Haute-Matsiatra.
- Deux programmes pluriannuels se sont succédés depuis le début du projet (Agire et Cap'eau). Un troisième a débuté en mars 2016 : Eaurizon (2016-2020).



16 communes de la Région sont partenaires du projet

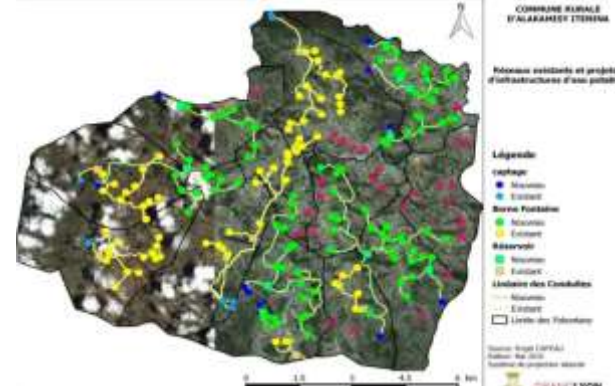
Exemple de projet : Coopération décentralisée entre la Région Haute-Matsiatra (Madagascar) et la Métropole de Lyon

Les principaux objectifs de la coopération :

- Améliorer la gouvernance des collectivités locales sur le secteur Eau, Assainissement et Hygiène.
- Développer l'accès à l'eau potable dans les communes partenaires du projet.
- Développer l'accès à l'assainissement et améliorer les pratiques liées à l'hygiène des usagers des réseaux d'eau.
- Préservation et partage de la ressource en eau entre les différents usages.

Budget du Programme *Eaurizon* (2016-2020):

- Un budget de 2,7 millions d'euros avec un soutien financier de l'Agence de l'eau RMC de 1,5 million d'euros.



Exemple de projet : Ville de Chiquiza (Colombie)

Station épuration de San Pedro de Igague (300 EH)

Travaux : création d'un réseau de transfert et d'un filtre planté de roseaux de 2 étages

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte des Vallées Orb et du Libron – 40 K€

Partenaires :

Conseil Général Hérault: 20 K€

MAE France: 28 K€,

Agence eau Adour Garonne: 22 K€

Agence eau RMC: 38 K€

Financement public local: 12 K€

Commune Chiquiza: 60 K€

Coût total : 220 000 €



Exemple de projet : Pays Voironnais - Ville de Kalémie (RD Congo)

Projet de lutte contre le Choléra

Travaux : réhabilitation du réseau d'eau, extension de la station, approche intégrée santé/eau/asst

Maître d'ouvrage :

Pays Voironnais – 30 000 €

Partenaires :

Solidarités International, Fondation Véolia, Université de Marseille, Agence de l'eau Seine Normandie, Agence de l'eau RMC (120 000 €).
Coût total : 316 000 €

Forum Mondial de l'Eau : Success story très repris !

Pour 30 000 euros investis...

Des vies épargnées, un développement possible.



Exemple de projet : Le Vigan - Pel Maoudé (Mali)

Améliorer durablement l'accès à l'eau et à l'assainissement

Travaux : construction et réhabilitation d'infrastructures / renforcement de compétences

Maîtres d'ouvrage :

Le Vigan (3925 hab) – 18 800 €

Pel Maoudé – 4 900 €

Partenaires :

MAE France: 85 000 €,

Agence eau RMC: 249 946 €

Coût total : 358 646 €



Exemple de projet : Chambéry – Ouahigouya (Burkina Faso)

Coopération multi-thématiques

Projet : Plus de 30 projets en cours en France et au Burkina Faso dans les secteurs d'intervention suivant : appui institutionnel, développement économique, développement social, culture, eau et assainissement, santé.

Maîtres d'ouvrage :
Chambéry / Ouahigouya

Partenaires :
Agence de l'eau RMC ; Fondation Veolia ;
pS-Eau



Où se renseigner ?

- ❖ **Siège de l'Agence de l'eau RMC –**
Département des données, redevances
et relations internationales (DDRI)
2-4 allée de Iodiz, 69363 LYON
www.eaurmc.fr
- ❖ **Délégations de l'Agence RMC :**
Besançon ; Lyon ; Marseille ; Montpellier
- ❖ **pS-Eau : www.pseau.org**
- ❖ **RRMA : Cercoop ; Resacoop ; Occitanie
Coopération ; Territoires Solidaires**

Comment déposer une demande d'aide ?

- ❖ **Formulaire de demande d'aide à
remplir sur le site de l'Agence de
l'eau RMC :**

www.eaurmc.fr